

Décision DS n° 2020-03b portant délégation de
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1^{er} mars 2019,

DECIDE

Article 1 : Objet

Monsieur Pierre GRUSSENMEYER, Directeur de la Recherche, reçoit délégation pour signer, au nom du Directeur de l'INSA Strasbourg, tous documents relatifs à :

- Fonctions de l'ordonnateur :
 - . Bons de commande relatifs à la Direction de la Recherche dans la limite de 7 000 € HT
 - . Certification de service fait
 - . Ordres de mission ponctuels sur le territoire français métropolitain, avec ou sans remboursement, des enseignants relatifs à la Recherche, à l'exclusion de ses propres déplacements
 - . Conventions relatives à la Recherche à la condition que le montant en soit inférieur à 7 000 € HT
- Fonctions administratives :
 - . Correspondance administrative dans le cadre de ses fonctions

Article 2 : Publicité - durée

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions du délégataire.

Le Directeur



Romuald BONÉ